



amel France

Compte Rendu Journée d'Étude 4 Juin 2026

Financements des ONG et Partenariats



Introduction

Le jeudi 4 juin 2026 s'est tenue, à la Maison des Associations de Grenoble (maintenant appelée **Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC)**), une journée d'échanges collaboratifs sur la question du financement des ONG. Elle a pris la forme de prises de parole de différents intervenants autour de tables rondes dans le but de pousser à la discussion et au débat.

Cette Journée a accueilli un total de 8 intervenants sur 3 tables rondes différentes permettant d'évoquer plusieurs aspects de l'évolution des financements des Organisations non-gouvernementales.

Table Ronde 1

Intervenant.e 1 : Pierre Micheletti

Rappel de l'évolution du rapport aux ONG depuis les années 1990'

Pierre Micheletti (Administrateur de SOS Méditerranée et ancien Président d'Action contre la Faim) a ouvert cette journée d'étude par un rappel historique. Après la vague de l'altermondialisme (années 1990), on observe une augmentation importante de la production avec le mouvement du "Gigantisme". Ce mouvement favorise l'extrême concentration des capitaux ce qui tue la concurrence saine. Cela intervient dans un moment de pleine expansion des ONG ce qui ne favorise pas leur développement.

Actuellement nous pouvons observer de nombreux problèmes dans le secteur humanitaire, vis-à-vis des crises financières (surévaluation des financements) ou encore via des scandales (Emmaüs) qui ont fragilisé la confiance du grand public. Le financement des ONG repose en grande partie sur les donations publiques (gouvernements et institutions européennes), complété par les donateurs privés.

S'il faut résumer actuellement la répartition des fonds du financement de la solidarité internationale, on retrouve trois nombres en 2024 :

- 40 Milliards de dollars pour l'aide humanitaire directe
- 210 Milliards de dollars pour l'aide publique au développement international
- 900 Milliards de dollars générés par les migrations dont 685 Milliards de dollars provenant des flux monétaires transfrontaliers, c'est-à-dire les envois d'argent depuis l'étranger vers les pays d'origine.

Ces remises migratoires représentent pour certains Etats, une part importante de leur économie nationale. Pour certains Etats tel que le Nigeria, le Honduras ou encore le Tadjikistan, elles peuvent représenter jusqu'à 10% de leur PIB. Cependant les conflits mondiaux ralentissent ces mêmes flux, tandis que leur répartition reste très inégale selon les pays touchés par une crise.

Pierre Micheletti a illustré ce point par un exemple concret. Lors du séisme en Haïti en 2010, une masse importante de dons a afflué, portée notamment par la forte mobilisation de la diaspora haïtienne en France. En comparaison, le Pakistan, qui a subi le même sort tragique a récolté un montant de dons beaucoup plus faible.

De plus, la décision de l'administration Trump de réduire de 40% ses financements de l'aide publique au développement vient aggraver une situation déjà fragilisée. Cette coupe inattendue oblige la scène internationale à repenser en profondeur la provenance de ces fonds. Pierre Micheletti nous pose la question suivante : Est-ce que des acteurs majeurs de l'économie mondiale tels que les pays membres des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), ne devraient-ils pas prendre une place plus importante dans ces financements ?

Dès lors, cette baisse des financements touche un grand nombre d'ONG et d'institutions et marque une crise profonde du secteur humanitaire. Cela pose la question de la « survie » de l'action humanitaire. Il est plus que nécessaire de repenser la provenance des fonds, le rôle des acteurs majeurs et à construire de nouvelles alliances.

Intervenant.e 2 : Clara de la Hoz del Real

Sociologue et enseignante-chercheuse, Clara de la Hoz del Real insiste sur le fait que la crise actuelle, ne peut être seulement réduite à une crise de financements. Elle renvoie à des dynamiques plus profondes, liées aux modes de production des savoirs et aux rapports de pouvoirs existants.

L'humanitaire réduit certes les souffrances et les inégalités, mais il contribue dans le même temps à reproduire des formes de dépossession. Un jeune demandeur d'asile peut se sentir réduit au statut de personnage dans un système qui le traite comme un cas à gérer, tandis qu'une femme migrante peut se sentir systématiquement stigmatisée par les dispositifs censés l'aider. Ce ne sont pas des cas isolés, mais les signes d'un système profondément fracturé, traversé par des héritages coloniaux et des rapports de pouvoirs asymétriques.

Depuis le Grand Bargain de 2016, plusieurs réformes ont cherché à diversifier les financements et à renforcer la localisation de l'aide. Ces initiatives ont fait évoluer certaines pratiques, mais elles restent centrées sur les ressources sans interroger les rapports de pouvoir qui structurent la définition des priorités et la prise de décision. Pour Clara de la Hoz, cette crise dépasse la question financière. En effet, on ne peut pas y répondre sans interroger en profondeur les relations entre les ONG et les populations qu'elles accompagnent. Il est plus que nécessaire de réduire la dépendance aux bailleurs institutionnels et de repenser les modes de financement vers des formes plus citoyennes et participatives.

Pour autant, transformer le modèle économique ne suffit pas. Clara de la Hoz a insisté sur un décalage persistant. Selon elle, la redistribution des ressources ne s'accompagne pas d'une

redistribution des pouvoirs. Autrement dit, réallouer les financements ne change pas fondamentalement qui décide. La définition des priorités, des catégories d'intervention et des publics ciblés reste concentrée entre les mains des acteurs dominants du champ humanitaire. Les premiers concernés restent exclus du processus et leurs besoins sont interprétés à leur place, tandis que les grilles de lecture utilisées demeurent inchangées quels que soient les ajustements financiers mis en oeuvre.

Ce décalage s'explique par le fait que les réformes humanitaires restent inscrites dans des cadres de pensées stabilisés, jamais suffisamment remises en question. Notre intervenante parle alors de “justice épistémique”. Certains savoirs et expériences sont reconnus comme légitimes, tandis que d'autres sont invisibilisés. Il existe ainsi une hiérarchie des savoirs, où les pays du Nord s'imposent hégémoniquement, tout en occultant les pratiques, les capacités d'innovations et les luttes des communautés.

Reformuler le problème lui-même est indispensable. Les organisations humanitaires ne font pas seulement face à la crise, mais en font partie. Cela passe avant tout par un déplacement du centre de gravité de l'action humanitaire. Les communautés concernées ne doivent pas être de simples objets d'intervention, mais au contraire constituer de véritables partenaires, tout en insistant sur la figure de réciprocité.

Par la suite, Clara de la Hoz del Real a pointé du doigt un obstacle structurel du changement. L'urgence telle que nous la connaissons occupe une place si importante dans le secteur humanitaire, qu'elle sert de justification permanente. Cette justification rend difficile toute possibilité de transformer le système. Le cadre de pensée du système de l'aide humanitaire est trop peu contesté.

Madame De la Hoz del Real a conclu son intervention sur l'articulation de deux dynamiques complémentaires. Comment financer autrement, et comment définir ensemble le problème auquel nous devons collectivement répondre. Il ne s'agit pas de s'aligner sur des agendas existants, mais de construire des schémas alternatifs, tout en rendant légitime une justice épistémique réelle. Concrètement, cela signifie donner aux acteurs concernés la capacité de définir, à partir de leurs propres expériences, le chemin le plus juste et adéquat. La vérité ne doit plus être imposée depuis le Nord global. Il faut impérativement sortir de la scission entre ceux qui savent et ceux qui reçoivent le produit de cette connaissance.

Intervenant.e 3 : Eric Favey

Eric Favey (Président de la Ligue de l'Enseignement) a commencé par poser une distinction essentielle sur le rôle de la vie associative. Selon lui, elle remplit deux fonctions. En premier lieu, une fonction d'adaptation, qui aide à comprendre et à s'intégrer dans le modèle de société dans lequel on vit. Par la suite, une fonction de désadaptation, qui développe la capacité à le questionner, à l'améliorer et à s'en émanciper.



Il faut prendre en compte que le chemin de l'évolution de la vie associative n'a jamais été simple et émane de lois historiques majeures. Après la loi Le Chapelier de 1791, qui vient interdire toute organisation intermédiaire entre l'État et le peuple, quatre lois ont progressivement posé les bases d'un régime de libertés : la loi de 1881 sur la liberté d'information, la loi de 1884 sur la liberté syndicale, la loi de 1901 sur la liberté d'association et pour finir la loi de 1905 sur la liberté de conscience.

Néanmoins, malgré cette évolution majeure, Monsieur Favey décrit une situation précaire de la vie associative qui se décrit par deux phénomènes.

On distingue premièrement le phénomène de La Grande Saignée.

En quinze ans, les financements publics ont diminué de 45% en France. Cette baisse est due en grande partie à la diminution des subventions de l'Etat mais aussi des interventions de l'Union Européenne. Un grand nombre d'associations disparaissent, par autodissolution ou bien par une dissolution judiciaire, tandis que plus de la moitié des associations restantes ont dû réduire leurs activités.

On observe également une baisse de renouvellement des organisateurs et responsables associatifs, non pas par manque de bénévoles, mais par épuisement et sentiment d'abandon. On demande aux associations de faire toujours plus avec toujours moins, en assurant des missions qui relèvent normalement du service public. Les fonds propres des associations qui peuvent servir en cas de période de faiblesse ont chuté de 50% en deux ans. Cette diminution entraîne une hausse des coûts d'activités pour les bénéficiaires. Les licences sportives, par exemple, augmentent régulièrement, ce qui contraint les organisations qui remplissent déjà une mission d'intérêt public à revoir leurs tarifs à la hausse simplement pour survivre.

On distingue par la suite le système de condition.

La vie associative, historiquement fondée sur un régime de libertés, se voit aujourd'hui imposer des limites importantes.

Les associations reçoivent souvent des rappels à la neutralité pour des prises de position face à la montée de l'extrême droite en France. Elles reçoivent de plus des rappels à la neutralité lorsqu'elles s'avancent dans des domaines publics qui ne sont pas de leur ressort. Pour accéder aux financements liés au secteur public, elles doivent par conséquent se soumettre à des cahiers des charges stricts qui contraignent leur liberté d'action.

En définitive, selon Eric Favey, c'est le modèle associatif lui-même qui se trouve dénaturé. En le faisant reposer sur des politiques territoriales normées, on efface peu à peu le rapport humain et la volonté d'appartenance solidaire à la communauté, pierre angulaire du secteur associatif.

Table Ronde 2

Intervenant.e 4 : Aïcha Koraïchi

Aïcha Koraïchi (Présidente d'Action contre la Faim International) a émis un constat simple. Le modèle humanitaire, construit sur la solidarité internationale se retrouve en crise. Les financements se raréfient et se rigidifient tandis que le multilatéralisme décline. Les premiers impactés ne sont pas uniquement les ONG, mais davantage les bénéficiaires.

Sur la gouvernance, une réunion des pays africains tenue le 9 avril a posé ouvertement la question de la sortie de la dépendance financière et de la nécessité de travailler davantage avec les pays directement concernés. Certains États ont déjà légiféré en ce sens. Au Nigéria par exemple, une loi oblige désormais les ONG internationales à créer une entité locale indépendante. L'échelon local est souvent le mieux placé pour agir. Pour autant, au sein de régimes autoritaires, cette localisation peut aussi devenir un outil de contrôle de la société civile. C'est la raison pour laquelle les ONG internationales gardent un rôle irremplaçable dans ces contextes.

Concernant les financements, Aïcha Koraïchi plaide pour une diversification des sources comme condition de l'indépendance, citant l'exemple mexicain face au retrait des fonds américains.

Enfin, elle réaffirme l'idée qu'il est nécessaire de repenser le rôle des grandes ONG internationales. Il est question de moins piloter, mais davantage accompagner. Cela passe notamment par des réseaux d'alliances avec les partenaires locaux, et un repositionnement sur des rôles de conseil et de financement.

Intervenant.e 5 : Valentine Guilloud

Valentine Guilloud, coordinatrice de programmes au Pôle de Solidarité Internationale de Grenoble, a partagé une réflexion issue de son parcours, à la croisée de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) et du mouvement coopératif. Face à la contraction des financements publics et à la fragilisation des acteurs, elle a invité à déplacer le regard : au-delà de la recherche de nouvelles ressources, comment renforcer les capacités collectives du champ de l'ECSI ?

En s'appuyant sur l'exemple des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), elle a proposé d'explorer l'intérêt d'un modèle fondé sur le multisociétariat et la gouvernance partagée. Dans une telle organisation, collectivités, associations, citoyens, partenaires ou encore établissements éducatifs peuvent devenir parties prenantes d'un projet commun, non seulement comme financeurs ou bénéficiaires, mais comme co-constructeurs et co-responsables.

L'enjeu n'est pas de remplacer les associations ni de compenser la baisse des financements publics, mais de réfléchir à des outils collectifs capables de mutualiser certaines compétences, de sécuriser des fonctions stratégiques et de diversifier les ressources. Plus largement, cette réflexion invite à repenser les formes de coopération, de gouvernance et de structuration de l'ECSI afin de renforcer sa capacité à agir dans la durée.

Intervenant.e 6 : Nathalie Herlemont-Zoritchak

Dans son analyse, Natahlie Herlemont-Zoritchak (Ancienne cheffe du monitoring de l'action humanitaire du bureau d'étude ACAPS à Genève), propose une lecture historique en trois temps de l'évolution du système multilatéral et de son impact sur l'aide humanitaire.

De la fin des années 1980 à 2001 : l'âge d'or

La chute du mur de Berlin ouvre une période de multilatéralisme de cohésion. Les Nations Unies sont très actives, le Conseil de sécurité enregistre un nombre historiquement bas de vetos, et s'impose une volonté collective de gérer les biens publics mondiaux. C'est dans ce contexte que naît la "diplomatie humanitaire". Cette diplomatie est portée par une logique d'ingérence fondée sur un devoir moral et l'idée que la communauté internationale aurait la responsabilité d'intervenir dans les affaires des peuples en détresse.

Les grandes ONG connaissent une forte croissance, le plaidoyer se normalise, une culture de la coordination s'installe. Pour autant, l'instrumentalisation de l'aide humanitaire à des fins politiques a déjà commencé.

De 2001 à 2022 : repolitisation et tensions

Les attentats du 11 septembre 2001 marquent un tournant brutal. On entre dans un "multilatéralisme de protection", centré sur la lutte contre le terrorisme. Le droit de veto est massivement utilisé au Conseil de sécurité des Nations Unies, les dissensions entre États s'accumulent, la capacité à gérer des polycrises de plus en plus complexes s'effrite tandis que la crise financière de 2008 vient aggraver le tableau.

Même si l'aide humanitaire fait face à une diversification de ses financements, on observe une repolitisation de l'aide en profondeur. Conditionnée à des enjeux politiques, elle va peu à peu perdre son indépendance. Les missions intégrées des Nations Unies brouillent la frontière entre humanitaire et sécurité. Nathalie Herlemont l'illustre parfaitement en prenant l'exemple de l'Afghanistan.

L'objectif de départ est avant tout politique, auquel on accole un volet humanitaire au service de cet objectif, et non l'inverse. Des contestations sur les valeurs humanitaires elles-mêmes commencent à émerger. La crise du Covid-19 va exacerber ces mêmes tensions avec une campagne de distribution des vaccins très inégalitaire. L'année 2022 sera la première année où les financements sont à la baisse.

Depuis 2022 : vers un multilatéralisme polarisé ?

Va alors naître un système hybride. Les influences se multiplient tandis que les alliances deviennent de plus en plus sélectives et mouvantes. La logique est désormais transactionnelle. Dans les années 1990, on parlait de biens publics globaux ; aujourd'hui, ce sont le clientélisme et le mercantilisme qui dominent la scène du multilatéralisme.

Cette recomposition s'accompagne d'une baisse des financements et d'une compétition accrue. Nathalie Herlemont décrit un *"humanitarian reset"* en cours, articulé autour de plusieurs ruptures majeures. Le système passe d'une logique centrée sur les ²*"people in need"* à une logique centrée sur les ³*"people we serve"*. Ce changement traduit une hyperpriorisation et inverse la logique de compréhension des besoins. Les acteurs locaux y trouvent peu de place. Faute de moyens, on compte de moins en moins les besoins réels des populations. Nous faisons désormais face à l'avènement d'un monde sans vérités articulé autour d'une période de secousses intenses, sans véritables données fiables et sans préparation des ONG en amont.

Les normes humanitaires elles-mêmes sont remises en question. Les changements profonds du système en place sont ignorés par la scène internationale tandis que les bailleurs imposent des contraintes de plus en plus lourdes.

Table Ronde 3

Intervenant.e 7 : Dr Zeina Mohanna

Zeina Mohanna (Directrice des programmes d'Amel Association International et Docteure à l'Université Américaine de Beyrouth) a ouvert son intervention en dressant un état des lieux alarmant de la situation au Liban. Elle a souligné que la réduction des effectifs des Nations Unies fragilise considérablement la réponse humanitaire et génère une forme de « cécité » face aux besoins. Le Liban se distingue comme l'un des pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés au monde, dans un contexte de diminution des financements internationaux.

Notre intervenante a ensuite présenté Amel Association International, organisation libanaise non confessionnelle fondée en 1979, engagée depuis 46 ans au service de la dignité humaine et de la construction d'une citoyenneté libanaise. L'association dispose aujourd'hui de 40 centres et de 24 unités mobiles déployés au cœur des communautés, avec en son sein 17 programmes et 35 projets en cours, le tout doté d'un large réseau à l'international. Sa mission principale est de "garantir l'accès aux droits humains fondamentaux et promouvoir la dignité comme fondement de la stabilité sociale".

¹ Trad. "humanitarisme"

² Trad. "Les personnes dans le besoin"

³ Trad. "Les personnes que nous servons"

Sur la situation humanitaire actuelle, Zeina Mohanna a évoqué le chiffre de 1,3 million de personnes déplacées au Liban. Un chiffre en constante augmentation. Elle a qualifié le 8 avril 2026 de « journée noire », marquée par un assaut meurtrier des forces israéliennes. Les violations du droit international humanitaire sont multiples : déplacements forcés de civils, recours à des armes illégales (phosphore blanc), attaques systématiques contre les journalistes et le personnel de santé. Au total, 90 % des personnes déplacées se trouvent actuellement dans des centres d'hébergement collectifs. Face à cette crise, Amel tente de déployer une réponse multidimensionnelle visant à soutenir l'ensemble des populations affectées.

Intervenant.e 8 : Konan Kouassi

Kouassi Konan a présenté le Mouvement Éducation, Santé et Développement (MESAD), fondé en 2001, dont la vocation première concerne la protection des enfants. Une réponse aux crises que traverse la Côte d'Ivoire depuis les années 2000.

Les objectifs du MESAD s'articulent autour de deux axes majeurs : la protection et l'éducation des enfants, et l'autonomisation des mères. L'association a en effet constaté que renforcer les compétences des mères notamment en matière de crédit et d'épargne permet d'améliorer considérablement la prise en charge et l'éducation des enfants.

Ces cinq dernières années, le contexte géopolitique a très largement évolué. Les conflits armés internes se sont atténués, mais deux nouveaux phénomènes ont émergé. Dans un premier temps, l'afflux de réfugiés en provenance des pays limitrophes (Mali, Niger, Burkina Faso) déstabilisés par des groupes djihadistes. Dans un second temps, une aggravation des aléas climatiques, avec des inondations récurrentes et une problématique croissante d'accaparement des terres, suivie par le déplacement forcé des populations. Le MESAD s'est mobilisé sur ces fronts, plaidant notamment pour le relogement des populations sinistrées.

Face à la réduction des financements extérieurs et à la non-durabilité de l'aide, l'association a développé une stratégie d'autonomisation. Deux exemples concrets ont été mis à l'honneur. Tout d'abord, la mise en place d'un programme de construction participative dans lequel les jeunes se qualifient et les communautés apprennent à bâtir elles-mêmes leurs habitats adaptés aux risques climatiques. Par la suite, la création d'associations villageoises d'épargne et de crédit. Cette initiative a permis à des femmes issues de zones rurales de constituer la base d'une épargne collective pouvant aller jusqu'à 8000 euros sur un an.

Dès lors, Monsieur Kouassi a conclu son intervention sur une analyse structurelle. La crise que traversent ces populations n'est pas d'abord humanitaire, elle est avant tout politique et économique. Le pillage des ressources naturelles, l'exclusion des communautés de leurs territoires, la confiscation des terres ne permettent pas à l'action humanitaire d'être porteuse de sens. L'aide humanitaire restera sans réponse si on ne s'attaque pas aux causes structurelles du problème.

